

DÉCISION DU PRÉSIDENT

[DP2022_67](#)

INTERVENTIONS JURIDIQUES A LA CARTE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'ADHÉSION CONSIL 47 (CDG47)

En vertu de la convention d'adhésion « Consil 47 » signée entre le Centre de Gestion 47 et le Syndicat Valorizon, le 27 septembre 2018, consistant en un conseil administratif, juridique et technique aux collectivités et établissements publics adhérents dans le cadre de la gestion des collectivités territoriales en particulier défini par le Code général des collectivités territoriales.

Considérant la demande du Syndicat ValOrizon auprès du service CONSIL 47 pour une aide à la passation d'un marché public à procédure formalisée selon les éléments convenus dans le devis ;

VU le devis d'intervention juridique à la carte en date 12 avril 2022 signée par Mme Julie FARBOS, DGS, dans le cadre de sa délégation de signature, pour deux prestations d'un montant de 700€ (prestation n°1) et d'un montant de 825€ (prestation n°2), soit au total 1525€ ;

LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **A DÉCIDÉ** de signer la présente décision pour les deux prestations du CONSIL 47 nécessaires à la passation d'un marché public à procédure formalisée pour un montant total de 1525€;
- Article 2 : **PRÉCISE** que les dépenses seront prélevées aux chapitre et article prévus à cet effet au budget.

Fait à Damazan, le 1^{er} décembre 2022

Le Président

Michel MASSET